

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**DU 26 AOÛT 2005**

TENUE À L'HÔTELLERIE BAIE BLEUE  
DE CARLETON-SUR-MER

**Rédigé par  
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
de la **CRÉ GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE** tenue le 26 août 2005  
à l'Hôtellerie Baie Bleue de Carleton-sur-Mer

---



---

**SONT PRÉSENT(E)S :**

**REPRÉSENTANT :**

Appleby, Nicole	Maire – Ville de New Richmond
Arseneau, Benoît	Conseiller – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Berger, Bertrand	Préfet – MRC Avignon
Bernier, Alain	Représentant la société civile – MRC Avignon
Chevrier, Hélène	Représentant la société civile – Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Couture, Jean	Représentant la société civile – MRC du Rocher- Percé
Cyr, Claude	Maire – Ville de Chandler
Drolet, Arthur	Maire – Ville de Gaspé
Lapointe, Nicole	Représentant la société civile – MRC Bonaventure
Lavoie, Jacques	Maire – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Mamelonet, Georges	Préfet – MRC du Rocher-Percé
Poirier, Jean-Guy	Préfet – MRC Bonaventure
Roussy, François	Représentant la société civile – MRC de La Côte- de-Gaspé
Tétreault, Marc	Maire – Ville de Carleton – Saint-Omer
Vigneau, Claude	Maire et préfet – Municipalité des Îles-de-la- Madeleine

Total : 15 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

---

---

**SONT ABSENT(E)S :****REPRÉSENTANT :**

---

---

Bouchard, Sylvain  
Lévesque, Laval  
Sergerie, Jean-Noël

Préfet – MRC de La Côte-de-Gaspé  
Préfet – MRC de La Haute-Gaspésie  
Représentant la société civile – MRC de La Haute-Gaspésie  
Autochtones

Poste vacant

---

---

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET  
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

---

---

Anglehart, Ghislain  
Arseneault, Chantale  
Brière, Pauline  
Cyr, Mario  
Gionest, Michel  
Joncas, Françoise

Secrétaire exécutif – CRÉ Gaspésie-Les Îles  
CHAU-TVA  
Adjointe, député Raynald Blais  
CIEU-FM  
Ministère des Affaires municipales et des Régions  
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation  
Adjoint, députée-ministre Nathalie Normandeau  
CHNC – New Carlisle  
Journal Écho de la Baie  
Agente des communications – CRÉ Gaspésie-Les Îles

Huard, Daniel  
Labrecque, Mylène  
Lavoie, Alain  
Langevin, Louise

Députée de Bonaventure et ministre des Affaires municipales et des Régions  
Radio-Canada  
Directeur général – CRÉ Gaspésie-Les Îles

Leduc, Camille  
Normandeau, Nathalie

St-Vincent-Villeneuve, Catherine  
Scantland, Gilbert

**ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)**

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal :
  - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Centre récréatif de l'Étang-du-Nord (Îles-de-la-Madeleine), le 17 juin 2005,
  - 4.2 Suivi du procès-verbal,
  - 4.3 Cahier de suivi;
5. Affaires financières :
  - 5.1 Suivi budgétaire,
  - 5.2 Rapport des aides accordées;
6. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
  - 6.1 Volet « Activités » :
    - 6.1.1 Rapport d'activité,
    - 6.1.2 Prises de décisions et information :
      - 6.1.2.1 Veille stratégique pour les pêches et l'aquiculture - 2005,
      - 6.1.2.2 Histoire de la Gaspésie – Traduction anglaise,
      - 6.1.2.3 Journée internationale des personnes âgées - 2005,
      - 6.1.2.4 Cégep de la Gaspésie et des Îles – Îles-de-la-Réunion,
      - 6.1.2.5 Fonds de soutien aux événements et festivals 2005 - 2006,
  - 6.2 Volet « Études et recherche » :
    - 6.2.1 Rapport d'activité,

- 6.2.2 Prise de décision et information :
  - 6.2.2.1 Fondation Cornelius Brorherton;
- 6.3 Volet « Ententes spécifiques » :
  - 6.3.1 État de situation générale des ententes spécifiques,
  - 6.3.2 Renouvellement de l'entente spécifique portant sur le domaine des arts et des lettres,
- 7. Baisse de la possibilité forestière – État de situation;
- 8. Transformation des feuillus durs – État de situation;
- 9. Nomination du mandataire-conseil pour le secteur « Environnement – Îles-de-la-Madeleine »;
- 10. Nomination du mandataire-conseil pour le Réseau pêches et aquiculture du Québec (RPAQ);
- 11. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2);
- 12. Dossier – Fermeture de la Smurfit-Stone de New Richmond;
- 13. Autres sujets :
  - 13.1 Contrat du directeur général,
  - 13.2 Prime d'éloignement,
  - 13.3 Lots intramunicipaux (TPI),
  - 13.4 Dossier éolien;
- 14. Questions du public;
- 15. Coordonnées de la prochaine réunion;
- 16. Clôture de la réunion.

## 1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 9 h 35.

## 2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Benoît Arseneau et appuyé par Nicole Lapointe d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant au point 13. « Autres sujets » les items suivants :

13.1 « Contrat du directeur général »;

13.2 « Prime d'éloignement »;

13.3 « Lots intramunicipaux (TPI) »;

13.4 « Dossier éolien ».

*Il est également résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets » de l'ordre du jour.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-05-089**

## 4. PROCÈS-VERBAL :

### 4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue au Centre récréatif de l'Étang-du-Nord (Îles-de-la-Madeleine), le 17 juin 2005**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2005 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le procès-verbal.

Après discussions,

***IL EST PROPOSÉ*** par Benoît Arseneau et appuyé par Arthur Drolet d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue au Centre récréatif de l'Étang-du-Nord (Îles-de-la-Madeleine), le 17 juin 2005, tel que rédigé.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-05-090**

#### **4.2 Suivi du procès-verbal**

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Claude Vigneau tient à remercier et féliciter les différentes personnes qui se sont impliquées dans la réalisation du dossier de la construction d'un édifice de douze (12) logements pour personnes et familles à revenu faible aux Îles-de-la-Madeleine, notamment madame Nathalie Normandeau et monsieur Cliche de la SHQ.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

#### **4.3 Cahier de suivi**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du cahier de suivi contenu dans leur dossier et qui comprend l'ensemble des correspondances reçues et expédiées à la CRÉ et qui est conforme au suivi du procès-verbal et des différents dossiers actifs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **5. AFFAIRES FINANCIÈRES :**

#### **5.1 Suivi budgétaire**

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « Budget 2005 – 2006 » inclus dans leur dossier de réunion. Il donne des précisions sur les différents postes budgétaires. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 5.2 Rapport des aides accordées

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion des fonds du FDR 2005 – 2006 » qui fait rapport de l'état des engagements et des déboursés pour chacun des volets du FDR. Il donne des précisions sur les différents éléments contenus dans le document et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 6. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :

### 6.1 Volet « Activités » :

#### 6.1.1 Rapport d'activité

Le directeur général souligne que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités » pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer douze (12) projets, soit une implication totale de 366 700 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 3 374 375 \$.

Ces investissements sont répartis de la façon suivante :

<u>Projets financés</u>	<u>Investissements</u>	<u>CRÉ</u>
<b>Entente de collaboration en condition féminine (694)</b> (Table concertation groupes de femmes G.Î.M.) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i>	170 392 \$ *	45 700 \$ *
<b>L'occupation dynamique du territoire des Î.M. (762)</b> (Le bon goût frais des Îles)	43 000 \$	10 000 \$
<b>Mise en œuvre du potentiel agroforestier (763)</b> (SADC Gaspé-Nord)	78 947 \$	15 000 \$

<b>Coopérative de solidarité VIVRED'ART (768)</b> (Coopérative solidarité VIVRED'ART de New Richmond)	326 127 \$	25 000 \$
<b>Terre d'inspiration, mer de création (783)</b> (Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine)	23 500 \$	10 000 \$
<b>Construction de logements collectifs aux Î.M. (786)</b> (Office municipal d'habitation des Îles)	1 257 509 \$	50 000 \$
<b>Fonds de soutien aux événements et festivals (906)</b> (CRÉGÎM)	188 580 \$	60 000 \$
<b>Centre recherche sur les milieux insulaires et maritimes (1000)</b> (Centre recherche sur milieux insulaires et maritimes) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i>	357 000 \$ *	50 000 \$
<b>Café de la Vieille Forge (1031)</b> (Société de développement culturel de l'Estran)	110 000 \$	24 000 \$
<b>Soutien développement agroalimentaire régional (1069)</b> (Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie) <i>* Portion représentant la première année d'un projet triennal</i>	407 812 \$ *	51 000 \$
<b>Système de son et d'éclairage régional (1071)</b> (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine)	30 308 \$	5 000 \$
<b>Augmentation de la scolarisation de la population en G.Î.M. (1099)</b> (Commission scolaire René-Lévesque Centre administratif de Bonaventure)	82 200 \$	21 000 \$
<b>Cumulatif année 2005 – 2006 :</b>	<b>3 374 375 \$</b>	<b>366 700 \$</b>

Le directeur général ajoute que quatre (4) dossiers sont en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et que quinze (15) projets sont à l'étude présentement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **6.1.2 Prises de décisions et information :**

### **6.1.2.1 Veille stratégique pour les pêches et l'aquaculture – 2005**

Le directeur général souligne que le promoteur du projet est le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM) et gère depuis près de 4 ans, au nom du Réseau pêches et aquaculture du Québec, le projet de veille technologique auquel avait participé financièrement le CRCD.

Les objectifs de la veille stratégique sont de :

- Fournir aux acteurs du secteur des informations actuelles et de qualité;
- Créer une plus grande culture informationnelle chez les décideurs de l'industrie;
- Favoriser le développement de l'industrie par une circulation de l'information plus efficace;
- Intégrer les informations stratégiques au quotidien des décideurs et acteurs de l'industrie;
- Amener les experts de l'industrie à établir un meilleur contact entre eux et avec le reste de l'industrie;
- Implanter les nouvelles technologies de l'information au sein de l'industrie.

Les ententes financières rattachées à cette opération viennent à terme alors qu'émergent de nouveaux besoins en matière de diffusion d'information scientifique et technologique auprès des acteurs de l'industrie.

Il ajoute que le service de veille actuel réunit 26 veilleurs et chercheurs, de 6 organismes et institutions québécoises. Il produit un bulletin de veille mensuel (La Dépêche) dans divers champs d'intervention. Une chercheuse assiste l'équipe des veilleurs dans la recherche d'informations, et prend part à la production du bulletin.

Il est proposé d'élargir le service de veille actuel afin d'ajouter les services d'information et de référence sur les recherches maritimes. Ce nouveau service de veille vise la synthèse, la vulgarisation et la publication des résultats des recherches de différentes institutions oeuvrant dans le domaine de la capture, de la mariculture, de la transformation et des biotechnologies marines au Québec.

La présente demande concerne l'année financière 2005 – 2006. Le Réseau des pêches et de l'aquaculture s'appête à mener un sondage auprès des entreprises du secteur sur les besoins en matière de veille stratégique et le mode de financement de ce service. Des recommandations sont prévues pour avril 2006. Le promoteur sollicite la participation de la CRÉ pour assurer la continuité de ce service pour l'année financière 2005 – 2006.

**Coût et financement****Coût du projet :**

- Coordination et soutien administratif	47 000 \$
- Frais de déplacement	5 000 \$
- Formation de l'équipe de veille	5 000 \$
- Honoraires professionnels	2 000 \$
- Évènements spéciaux	15 000 \$
- Frais de parution du bulletin	28 500 \$
- Frais d'administration	<u>8 900 \$</u>

Total : 111 400 \$

**Structure de financement :**

- Organisme	13 680 \$
- DEC	87 720 \$
- CRÉ-GÎM	<u>10 000 \$</u>

Total : 111 400 \$

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'importance du service de veille pour supporter les acteurs de l'industrie des pêches et de la mariculture;

**CONSIDÉRANT** l'émergence de nouveaux besoins en matière de diffusion d'information scientifique et technologique auprès des acteurs de l'industrie;

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé d'élargir le service de veille actuel afin d'ajouter les services d'information et de référence sur les recherches maritimes;

**CONSIDÉRANT** que le Réseau des pêches et de l'aquaculture s'apprête à mener un sondage auprès des entreprises du secteur sur les besoins en matière de veille stratégique et le mode de financement de ce service;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'assurer la poursuite du service pour l'année 2005 – 2006;

**CONSIDÉRANT** que le projet s'inscrit dans les priorités de développement de la région.

**IL EST PROPOSÉ** par Hélène Chevrier et appuyé par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde au Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes une subvention de 10 000 \$ pour le supporter dans son projet « Veille stratégique pour les pêches et l'aquaculture – 2005 – 2006 ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2005-2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-05-091**

### 6.1.2.2 Histoire de la Gaspésie – Traduction anglaise

Le directeur général précise que le promoteur du projet, l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) de l'Université du Québec, prépare depuis quelques années des versions abrégées de l'histoire de chacune des régions du Québec.

La CRÉ (via le CRCD) a contribué à la réalisation des deux livres que sont l'« Histoire en bref des Îles-de-la-Madeleine » et l'« Histoire en bref de la Gaspésie ». Dans le but de rejoindre la communauté anglophone régionale, une version anglaise de l'« Histoire en bref des Îles-de-la-Madeleine » a déjà été réalisée. La version gaspésienne de cette traduction n'est pas réalisée à ce jour.

Le projet de 30 000 \$ vise à réaliser une version anglaise de l'« Histoire en bref de la Gaspésie », publiée en décembre 2004. Selon certains intervenants régionaux, il serait opportun de préparer une version anglaise de ce livre afin d'en faire profiter les Anglo-gaspésiens et tous les touristes anglophones qui pourraient repartir de la région avec une connaissance historique sommaire de cette dernière.

L'INRS assumerait 50 % du financement du projet en biens et services alors que la CRÉ et les partenaires régionaux l'autre 50 %, soit 15 000 \$.

#### Coût et financement

##### Coût du projet :

- Salaires et avantages sociaux du personnel INRS	12 000 \$
- Secrétariat, informatique, matériel bureau	2 250 \$
- Frais de déplacement	750 \$
- Honoraires de traduction	10 000 \$ *
- Frais d'iconographie	3 000 \$ *
- Frais de linguistique	<u>2 000 \$ *</u>

**Total :** 30 000 \$

\* Coûts sur lesquels porterait spécifiquement le financement de la CRÉ

**Structure de financement :**

- Organisme	15 000 \$
- MAMR	7 500 \$
- CRÉGÎM	<u>7 500 \$</u>
Total :	30 000 \$

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la CRÉ (via le CRCD) a déjà contribué à la réalisation des deux livres que sont l'« Histoire en bref des Îles-de-la-Madeleine » et l'« Histoire en bref de la Gaspésie »;

**CONSIDÉRANT** que la traduction anglaise de l'« Histoire en bref des Îles-de-la-Madeleine » est déjà réalisée;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de compléter la version anglaise de celui de la Gaspésie pour la population anglaise, les écoles de langue anglaise et les nombreux touristes qui visitent la région chaque année.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyé par François Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) de l'Université du Québec une subvention de 7 500 \$ pour le supporter dans la réalisation de son activité « Histoire en bref de la Gaspésie – Traduction anglaise ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-05-092**

### 6.1.2.3 Journée internationale des personnes âgées – 2005

Le directeur général souligne que le promoteur du projet, la Table régionale de concertation des personnes âgées G.Î.M., tient annuellement, depuis 1999 dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées du 1<sup>er</sup> octobre, une rencontre régionale. Cette rencontre aura lieu cette année à la salle municipale de Grande-Vallée. Cette rencontre annuelle regroupe environ 200 personnes et fait appel à des collaborateurs du milieu et a pour but de souligner l'implication des aînés dans divers secteurs d'activités. La variété et la pertinence des présentations qui sont faites au cours de la journée suscitent un grand intérêt.

À titre d'exemple, les thématiques abordées lors de la Journée internationale des personnes âgées de 2005 porteront sur les sujets suivants :

- Rôle social des personnes âgées;
- Projet-pilote de lutte à la pauvreté de La Haute-Gaspésie;
- Les ressources locatives alternatives pour les personnes âgées;
- Soutien à domicile et personnes aidantes.

L'organisme voudrait favoriser la participation du plus grand nombre possible d'aînés à cette rencontre particulièrement les personnes les plus éloignées et qui ont difficilement accès à un moyen de transport.

Le projet de 14 055 \$, vise donc l'organisation le 1<sup>er</sup> octobre 2005, de cette rencontre régionale à Grande-Vallée afin de souligner la Journée internationale des personnes âgées. La CRÉ est interpellée pour un montant de 5 000 \$ qui servirait à défrayer une partie des coûts de transport par autobus et une partie des coûts de transport par avion des personnes âgées venant des Îles-de-la-Madeleine.

### Coût et financement

Coût du projet :

- Transport par avion	4 466 \$ *
- Transport par autobus (circuit nord)	403 \$ *
- Transport par autobus (circuit sud)	2 186 \$ *
- Transport membres de la Table de concertation	1 000 \$
- Hébergement membre de Table de concertation	500 \$
- Repas et pauses-santé	3 000 \$
- Publicité, articles promotionnels	1 000 \$
- Sonorisation	400 \$
- Frais de poste	100 \$
- Papeterie et fournitures de bureau	300 \$
- Frais de secrétariat	400 \$
- Cadeaux pour personnes-ressources	<u>300 \$</u>

**Total :** 14 055 \$

*\* Coûts sur lesquels porterait spécifiquement le financement de la CRÉ*

### Structure de financement :

- Organisme	9 055 \$
- CRÉGÎM	<u>5 000 \$</u>

**Total :** 14 055 \$

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'importance de la contribution des personnes âgées dans le développement social et économique de la région Gaspésie-Les Îles;

**CONSIDÉRANT** l'importance de souligner cette contribution des personnes âgées et de favoriser le développement des liens intergénérationnels;

**CONSIDÉRANT** que la Journée internationale des personnes âgées permet de souligner l'apport des aînés à la société ainsi que l'échange d'informations sur des sujets pertinents.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Vigneau et appuyé par Nicole Lapointe que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la Table régionale de concertation des aînés de la Gaspésie une subvention de 5 000 \$ pour la supporter dans la réalisation de son activité « Journée internationale des personnes âgées – 2005 ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement régional sur l'année financière 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-05-093**

#### 6.1.2.4 Cégep de la Gaspésie et des Îles – Îles-de-la-Réunion

Le directeur général mentionne qu'à l'automne 2004 le directeur général du Cégep de la Gaspésie et des Îles a participé à une mission de recrutement d'étudiants à la Réunion, département français de 700 000 habitants situé dans l'océan Indien. Depuis, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a gardé un contact avec plusieurs étudiants intéressés à venir étudier dans la région. Suite à toutes ces démarches, le Cégep accueillera 10 étudiants à l'automne 2005, pour une durée de trois ans, dans divers programmes techniques à Gaspé et Carleton.

Le projet présenté par le Cégep de la Gaspésie et des Îles vise à offrir un accueil de qualité à ces étudiants de la Réunion afin de supporter l'internationalisation des programmes du Cégep régional et de contribuer par le fait même au développement régional.

Les actions suivantes seront nécessaires pour assurer la bonne marche du projet, soit :

- L'organisation de l'accueil et du transport à partir de Montréal vers Gaspé et Carleton;
- L'accompagnement à travers les formalités requises par la loi (immigration, douanes, régie d'assurance-maladie, etc.);
- L'organisation des activités d'accueil et d'intégration dans les deux campus;
- L'accompagnement pour leur installation dans leurs lieux d'hébergement respectif;

- Sensibilisation des intervenants impliqués sur les actions à prendre et les attitudes à développer pour une intégration harmonieuse dans leur communauté et dans leurs études.

Les objectifs poursuivis par le projet sont :

- Offrir un accueil chaleureux et personnalisé aux étudiants afin de favoriser leur intégration harmonieuse dans la région;
- Développer un savoir-faire en accueil d'étudiants en provenance de l'étranger;
- Consolider la clientèle de certains programmes, notamment ceux en maintenance industrielle, de tourisme d'aventure et d'éducation spécialisée;
- Participer au développement de la vitrine internationale de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

### Coût et financement

#### Coût du projet :

- Coordination (salaire)	6 700 \$
- Location de mini-vans	1 800 \$
- Repas et hébergement	2 900 \$
- Activités d'accueil	1 200 \$
- Intégration dans la communauté régionale	1 000 \$
- Communication et représentation	700 \$
- Frais de gestion	<u>2 670 \$</u>

**Total :** 16 970 \$

#### Structure de financement :

- Organisme	6 970 \$
- CRÉGÎM	<u>10 000 \$</u>

Total : 16 970 \$

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à offrir un accueil de qualité aux étudiants de la Réunion afin de supporter l'internationalisation des programmes du Cégep régional et de contribuer au développement régional;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à offrir un accueil chaleureux et personnalisé aux étudiants afin de favoriser leur intégration harmonieuse dans la région;

**CONSIDÉRANT** que le projet permet de développer un savoir-faire en accueil d'étudiants en provenance de l'étranger;

**CONSIDÉRANT** que le projet favorise la consolidation de la clientèle de certains programmes, notamment ceux en maintenance industrielle, de tourisme d'aventure et d'éducation spécialisée;

**CONSIDÉRANT** que le projet permet à l'organisme de participer au développement de la vitrine internationale de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** que le projet s'inscrit dans les priorités de développement de la région.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Couture et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s accorde au Cégep de la Gaspésie et des Îles une subvention de 10 000 \$ pour le supporter dans son projet « Cégep Gaspésie-Les Îles – Île-de-la-Réunion ». Ce montant sera puisé à même le volet « Activités » du Fonds de développement pour l'année 2005 – 2006.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-05-094**

#### 6.1.2.5 Fonds de soutien aux événements et festivals 2005 – 2006

Le directeur général rappelle aux administrateurs que le 17 juin dernier, le conseil d'administration de la CRÉ dégageait une enveloppe de 60 000 \$ pour le soutien d'événements et de festivals à caractère culturel en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Les organismes concernés avaient jusqu'au 8 juillet 2005 pour déposer leur demande à la CRÉ.

Il précise que quatorze demandes ont été acheminées à la CRÉ, réparties géographiquement de la façon suivante :

MRC de La Haute-Gaspésie :	2 projets
MRC de La Côte-de-Gaspé :	3 projets
MRC du Rocher-Percé :	-----
MRC de Bonaventure :	3 projets
MRC d'Avignon :	1 projet
MRC des Îles-de-la-Madeleine :	<u>5 projets</u>

Total : 14 projets

L'évaluation des demandes a été effectuée au cours de la semaine du 11 juillet et les recommandations ont été adressées à un « Comité-conseil » le 20 juillet dernier. Ce comité était composé de représentant(e)s d'Arrimage, du Conseil de la culture de la Gaspésie et de la Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications.

Voici donc, les projets retenus ainsi que les promoteurs et les sommes recommandées pour chacun d'entre eux.

**Symposium de bois flotté 2005**

Promoteur : Ville de Sainte-Anne-des-Monts

Montant recommandé : 5 000 \$ sous forme de bourses aux artistes

**La Haute-Gaspésie Festive 2005**

Promoteur : Relais Chic-Chocs

Montant recommandé : 7 000 \$ en appui à la campagne médiatique

**Festival en chanson de Petite-Vallée**

Promoteur : La Société de développement culturel de l'Estran

Montant recommandé : 7 000 \$ sous forme de cachets aux artistes

**Festival Musique du Bout du Monde**

Promoteur : Musique du Bout du Monde

Montant recommandé : 7 000 \$ sous forme de cachets aux artistes de la scène principale

**Chapeau à nos artistes**

Promoteur : Musée acadien du Québec à Bonaventure

Montant recommandé : 5 000 \$ sous forme de cachets aux artistes

**Les Jardins sur la baie – édition 2006**

Promoteur : Ville de New Richmond

Montant recommandé : 7 000 \$ en appui à la réalisation d'un plan de commercialisation

**Festival La Virée**

Promoteur : Maximum 90

Montant recommandé : 7 000 \$ sous forme de cachets aux artistes

**La Semaine des Arts du Cirque**

Promoteur : La Semaine des Arts du Cirque

Montant recommandé : 6 000 \$ pour la participation des artistes de la relève

**Festival international Contes en Îles**

Promoteur : Les Clameurs du Nordet

Montant recommandé : 5 000 \$ sous forme de cachets aux artistes

**Concours de châteaux de sable des Îles**

Promoteur : Châteaux de sable des Îles

Montant recommandé : 4 000 \$ sous forme de contribution au rehaussement de la qualité de l'accueil et de l'animation

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant des projets recommandés;

**CONSIDÉRANT** que ces projets répondent aux objectifs et aux critères du Fonds de soutien aux événements et festivals;

**CONSIDÉRANT** que cet engagement financier est puisé à même le Fonds de développement régional;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et appuyé par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Entérine le financement des projets ci-dessous mentionnés :

N/D 10-0900 (1149)	
- Symposium de bois flotté 2005	5 000 \$
N/D 10-0900 (1195)	
- La Haute-Gaspésie Festive 2005	7 000 \$
N/D 10-0900 (1185)	
- Festival en chanson de Petite-Vallée	7 000 \$
N/D-10-0900 (1 186)	
- Festival Musique du Bout du Monde	7 000 \$
N/D-10-0900 (1193)	
- Chapeau à nos artistes	5 000 \$
N/D 10-0900 (1 175)	
- Les Jardins sur la baie – édition 2006	7 000 \$
N/D 10-0900 (1188)	
- Festival La Virée	7 000 \$
N/D 10-0900 (1192)	
- La Semaine des Arts du Cirque	6 000 \$
N/D 10-0900 (1171)	
- Festival international Contes en Îles	5 000 \$
N/D 10-0900 (1182)	
- Concours de châteaux de sable des Îles	4 000 \$

- Autorise le président de la CRÉ, M. Bertrand Berger, à signer tous les protocoles d'entente requis au suivi administratif de ces projets.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-05-095**

## 6.2 Volet « Études et recherche » :

### 6.2.1 Rapport d'activité

Le directeur général précise que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Études et recherche », pour l'année financière 2005 – 2006, les investissements de la CRÉ ont permis de financer deux (2) projets, soit une implication totale de 65 500 \$ de la CRÉ pour des investissements totaux de 183 100 \$.

<u>Projets financés</u>	<u>Investissements</u>	<u>CRÉ</u>
<b>Route bleue de la Gaspésie (660)</b> (CRÉGÎM)	40 000 \$	30 000 \$
<b>Étude sur le lien interrives</b> <b>Gaspésie – Côte-Nord</b> (Corporation du Lien interrives)	<u>143 100 \$</u>	<u>35 500 \$</u>
Cumulatif :	183 100 \$	65 500 \$

Le directeur général ajoute qu'il y a un dossier en recommandation au présent conseil d'administration de la CRÉ et que deux projets sont à l'étude présentement.

En ce qui concerne le dossier pour la réalisation d'une étude sur le lien interrives Gaspésie – Côte-Nord, le directeur général souligne que la firme Zins Beuchesne devrait déposer son rapport au cours du mois de septembre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 6.2.2 Prise de décision et information :

### 6.2.2.1 Fondation Cornélius Brotherton

Le directeur général mentionne que la Fondation Cornélius Brotherton est devenue la Fondation officielle du Cégep de la Gaspésie et des Îles tout en conservant les objectifs fixés lors de sa création. Non seulement, elle voudra sensibiliser les jeunes du territoire à la nécessité de poursuivre des études postsecondaires, mais elle en favorisera l'accès dans les différentes constituantes de l'institution.

Depuis le 28 février 2005, la Fondation a officiellement pignon sur rue. Deux employés s'affairent à mettre en place la structure qui permettra à ce nouvel outil de jouer pleinement son rôle au sein de la communauté gaspésienne. Elle axe toutes ses actions en fonction de la croissance, le rayonnement et la pérennité du Cégep régional incluant ses 4 centres, soit : Carleton, les Îles-de-la-Madeleine, Grande-Rivière (CSP) et Gaspé. Concrètement, la Fondation a comme mandat, entre autres, d'attribuer des bourses au mérite pour les finissant(e)s du secondaire de la région, de soutenir des projets novateurs destinés à attirer de nouvelles clientèles dans nos programmes d'études collégiales et d'organiser des campagnes promotionnelles complémentaires à celles financées par le Cégep.

La Fondation Cornélius Brotherton se veut un outil de développement économique régional en supportant, valorisant et favorisant l'accès aux études postsecondaires (au Cégep de la Gaspésie et des Îles) pour les jeunes. Son mandat est clair et n'interfère pas avec celui des autres organismes charitables de la région. À titre d'exemple, la Fondation communautaire G.Î.M.(FCGÎM), quant à elle, administre les dons et distribue les revenus de placements aux organismes du territoire pour répondre aux besoins de la communauté dans les secteurs suivants : les arts, la culture, l'éducation, l'environnement, les loisirs, la santé, les services sociaux et la religion. Il en est de même pour le Fonds jeunesse René-Lévesque dont les bénéficiaires contribuent à poser des gestes concrets favorisant le maintien, le retour et l'établissement des jeunes dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Également, la Fondation Gérard D.-Lévesque qui a pour mandat d'apporter une aide financière aux étudiantes et aux étudiants gaspésiens et madelinots qui désirent poursuivre des études de deuxième ou troisième cycle universitaire et favoriser la recherche et les études supérieures dans des secteurs qui pourraient directement ou indirectement avoir des retombées pour le développement et le rayonnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Le directeur général précise que le projet présenté par la Fondation Cornélius Brotherton est réparti en 3 volets. Le projet vise à consolider les acquis régionaux et contrer l'exode des jeunes gaspésiens et madelinots en développant divers outils permettant de sensibiliser les gens à l'importance de la formation postsecondaire, et ce, particulièrement dans une région économiquement désavantagée.

Le premier volet serait consacré à la réalisation d'une campagne promotionnelle d'envergure visant à sensibiliser les gens à l'importance économique du développement d'une Fondation attitrée à notre Cégep régional, incluant ses quatre (4) centres. Cette campagne prendrait 4 formes principales, soit télévisée, radiophonique, écrite et Web. Une firme de publicité/marketing serait mandatée afin de développer un concept accrocheur permettant d'exploiter au maximum les atouts particuliers propres à ces différents médias.

Le second volet vise à consulter une firme de consultants en philanthropie afin de développer des méthodes éprouvées de collecte de fonds. Une formation courte en ce domaine ainsi qu'une étude de marché par une firme compétente permettraient d'être mieux outillés en ce sens afin de mieux cibler la première campagne.

Le troisième volet serait consacré au financement provisoire du personnel affecté à la direction de la Fondation durant sa première année de fonctionnement. Présentement, le Cégep défraie les coûts associés au salaire d'une employée affectée à mi-temps à la création d'une base de données pour la Fondation en plus de supporter les dépenses de celle-ci au niveau de la photocopie, du téléphone et de l'informatique.

### Coût et financement

Coût du projet :

- Salaires (directrice et employée mi-temps)	57 500 \$
- Frais de déplacement	2 500 \$
- Achat d'un ordinateur portable	1 600 \$
- Frais de photocopies, fax, téléphone	200 \$
- Location de local	1 800 \$
- Formation spécialisée en collecte de fonds	3 000 \$
- Matériel promotionnel	4 000 \$
- Campagne de publicité	14 000 \$
- Étude de marché	<u>25 000 \$</u> *
<b>Total :</b>	109 600 \$

\* Coûts sur lesquels porterait spécifiquement le financement de la CRÉ

### Structure de financement :

- Organisme	24 250 \$
- Cégep G.Î.M.	23 600 \$
- MDEIE	32 750 \$
- Fondation communautaire GÎM	6 000 \$
- SADC Côte-de-Gaspé	1 000 \$
- CJE Côte-de-Gaspé	1 000 \$
- Autres	1 000 \$
- CRÉGÎM	<u>20 000 \$</u>
<b>Total :</b>	109 600 \$

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à consolider les acquis régionaux et contrer l'exode des jeunes gaspésiens et madelinots en développant divers outils permettant de sensibiliser les gens à l'importance de la formation postsecondaire;

**CONSIDÉRANT** que le mandat de l'organisme n'interfère pas avec celui des autres organismes charitables de la région;

**CONSIDÉRANT** que le projet favorise la croissance, le rayonnement et la pérennité de notre Cégep régional incluant ses quatre centres soit : Carleton, les Îles-de-la-Madeleine, Grande-Rivière (CSP) et Gaspé;

**CONSIDÉRANT** que le projet favorise la diplomation, la rétention de la clientèle régionale sans compter les impacts économiques reliés directement et indirectement à la nouvelle rentabilité du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

**CONSIDÉRANT** que le financement de la CRÉGÎM porterait spécifiquement sur la réalisation de l'étude de marché et s'inscrirait en support au démarrage des activités de l'organisme;

**CONSIDÉRANT** que le projet s'inscrit dans les priorités de développement de la région en matière d'exode des jeunes et de scolarisation de la population.

**IL EST PROPOSÉ** par François Roussy et appuyé par Jean Couture que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine accorde à la Fondation Cornélius Brotherton une subvention de 20 000 \$ pour la supporter dans son projet « Fondation Cornélius Brotherton ». Ce montant sera puisé à même le volet « Études et recherche » du Fonds de développement pour l'année 2005 – 2006.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-05-096**

### 6.3 Volet « Ententes spécifiques » :

#### 6.3.1 État de situation générale des ententes spécifiques

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance d'un tableau inclus dans leur dossier de réunion et qui fait état du cheminement des différentes ententes spécifiques. Il donne des précisions sur les différents éléments du tableau. Il répond par la suite aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Alain Bernier souligne qu'en raison de la situation qui a encore changé dans le domaine des communications en région, il faut plus que jamais relancer le dossier de l'entente spécifique pour l'optimisation de la contribution du secteur des communications et de l'information au développement régional.

En ce qui concerne le dossier de la protection du littoral de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la ministre Normandeau souligne que le dossier est prioritaire pour le gouvernement.

Pour ce qui est du renouvellement de l'entente spécifique pour le développement touristique des Îles-de-la-Madeleine, la ministre Normandeau suggère à la CRÉ de

demander à la ministre Françoise Gauthier d'officialiser sa position dans ce dossier au lieu de se fier à ce qui se dit dans les médias.

Après discussions, il est convenu que la CRÉ de concert avec les deux ATR adressera une lettre cosignée à la ministre Gauthier pour connaître ses intentions quant à la demande de renouvellement des ententes pour le développement touristique en région.

Georges Mamelonet considère qu'il est important de travailler le dossier de la formation à tous les niveaux et à travers tous les dossiers de la région. Il suggère de formuler une demande au gouvernement en ce sens pour que soit « débloquer des fonds spéciaux pour la formation ». Jean Couture précise que le sujet sera soumis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Table multidisciplinaire en Éducation qui se tiendra le 19 septembre prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **6.3.2 Renouvellement de l'entente spécifique portant sur le domaine des arts et des lettres**

Le directeur général rappelle que le 3 mai dernier, le comité de suivi de l'entente spécifique portant sur le développement culturel se réunissait afin de faire le bilan de l'entente et d'amorcer une discussion en vue de son renouvellement. Le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) avait alors manifesté son intérêt à renouveler l'entente dans les meilleurs délais afin d'être en mesure de procéder à un appel de projets dès l'automne 2005.

La permanence de la CRÉ a donc élaboré un projet visant le renouvellement de l'entente portant sur le soutien de l'activité artistique dans le domaine des arts et des lettres. Ce projet a été soumis au CALQ, au Conseil de la culture de la Gaspésie et à Arrimage pour commentaires et bonification.

Le directeur général ajoute que le projet de renouvellement d'entente est soumis à la présente réunion aux administrateurs de la CRÉ pour décision.

Il présente brièvement le contenu de l'entente.

La présente entente a pour objet la concrétisation du partenariat gouvernement-région visant, dans une perspective de régionalisation, à soutenir l'activité artistique dans le domaine des arts et des lettres à l'échelle du territoire.

Elle précise les engagements de la CRÉ et du CALQ pour la réalisation d'objectifs visant à appuyer des projets artistiques afin de renforcer le développement des arts et des lettres dans la région.

Cette entente couvre le territoire de la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Elle se veut l'expression d'une volonté commune des signataires à contribuer à l'affirmation d'une culture vivante, par la mise en commun de ressources

financières pour soutenir la pratique artistique professionnelle et sa diffusion dans la région.

De manière plus générale, les parties s'engagent à :

- Favoriser la vitalité du domaine des arts et des lettres, notamment auprès des artistes de la relève;
- Accroître les sources de revenus par des initiatives artistiques élaborées en partenariat et visant à sensibiliser les publics de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

De manière plus spécifique, les parties s'engagent à :

- Stimuler l'activité artistique afin de développer la carrière des artistes et l'émergence d'une relève dans la région dans les domaines des arts et des lettres;
- Encourager la création et le rayonnement d'œuvres réalisées par des artistes professionnels;
- Appuyer des activités artistiques visant à sensibiliser les publics de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Les parties s'engagent à participer à la réalisation des objectifs identifiés dans le respect de leur mandat spécifique.

Les parties s'engagent à prendre part aux activités du comité de suivi et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de l'entente.

Les engagements du CALQ au regard du Fonds des arts et des lettres GÎM sont :

- Sous réserve de la disponibilité des crédits, verser une somme de 150 000 \$ sur trois ans, à raison de 50 000 \$ par année, soit :
  - 50 000 \$ en 2005 – 2006;
  - 50 000 \$ en 2006 – 2007;
  - 50 000 \$ en 2007 – 2008.
- Défrayer les coûts relatifs à la tenue des rencontres de jurys, en vertu de sa politique de remboursement d'honoraires des membres de comités consultatifs et de jurys;
- Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables à l'objet de l'entente et à remettre un rapport annuel à la CRÉ dans les trois mois suivant la fin de chacune des trois années financières visées par l'entente;
- Fournir à chaque inscription à la CRÉ, une reddition de compte sur les sommes gérées dans le cadre de l'entente;

- Participer à l'évaluation de l'entente préalable au renouvellement de celle-ci le cas échéant.
- Les engagements de la CRÉ au regard du Fonds des arts et des lettres GÎM sont :
- Sous réserve de la disponibilité des crédits dans le Fonds de développement régional, verser une somme de 150 000 \$ sur trois ans, à raison de 50 000 \$ par année, soit :
  - 50 000 \$ en 2005 – 2006;
  - 50 000 \$ en 2006 – 2007;
  - 50 000 \$ en 2007 – 2008.
- Verser directement aux promoteurs des projets retenus les contributions du Fonds de développement régional, conformément aux modalités d'attribution des subventions prévues à l'article 5.5;
- Mettre à la disposition du CALQ les espaces ainsi que les ressources matérielles et techniques nécessaires à la tenue des rencontres des jurys et du Comité-conseil;
- Participer à l'évaluation de l'entente préalable au renouvellement de celle-ci le cas échéant.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a fait de la régionalisation de son action, un de ses mandats prioritaires;

**CONSIDÉRANT** que les Conférences régionales des élus, mises en place par la loi 34, ont été reconnues comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec et la Conférence régionale des élu(e)s sont liés par l'Entente cadre signée le 15 septembre 2000 en vue d'atteindre les objectifs liés aux axes et aux priorités de développement de la région;

**CONSIDÉRANT** que la culture fait partie des quatre priorités d'intervention qui ont été identifiées pour chacun des axes de développement de l'Entente cadre;

**CONSIDÉRANT** que cette Entente prévoit la signature d'ententes spécifiques entre la CRÉ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** la pertinence et la nécessité de diversifier les sources de revenus disponibles pour l'artiste professionnel et pour les organismes artistiques afin de leur permettre de vivre de la pratique de leur profession en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** la contribution essentielle des artistes et des collectifs d'artistes et de leurs arts à la définition de l'identité régionale, au développement du sentiment d'appartenance régionale, à l'enrichissement de la communauté et à la vitalité économique de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de soutenir l'activité artistique et sa diffusion en encourageant le développement de la carrière de l'artiste professionnel et l'émergence d'une relève dans la région.

**IL EST PROPOSÉ** par Nicole Appleby et appuyé par Georges Mamelonet que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine le projet d'entente spécifique visant le renouvellement du soutien de l'activité artistique dans le domaine des arts et des lettres.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-05-097**

## 7. **BAISSE DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE – ÉTAT DE SITUATION**

Le directeur général mentionne que le plan d'action approuvé par le conseil d'administration la CRÉ le 17 juin dernier, a été déposé au gouvernement du Québec. Quelques jours plus tard, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Pierre Corbeil, annonçait déjà des engagements à l'échelle provinciale. Certains touchent plus particulièrement la Gaspésie.

Dans le dossier des travaux sylvicoles supplémentaires dont les redevances forestières ne devaient plus financées que 90 % du coût total, seuls les travaux d'éclaircies précommerciales nécessaires pour réduire la vulnérabilité des forêts à d'éventuelles épidémies de tordeuse de bourgeon de l'épinette (TBE) seront financés à 100 %. La philosophie du MRNF de responsabiliser l'Industrie dans le financement des travaux sylvicoles ne permet pas de financer les travaux réguliers en avance sur la stratégie. La région peut être satisfaite de l'engagement pris par le ministre.

Le Volet II du PMVRMF est prolongé jusqu'au 31 mars 2009 avec une enveloppe provinciale de 30,4 M\$, soit la même que celle de 2004 – 2005 et 2005 – 2006. Il est possible de présumer que la région bénéficiera d'un budget de 3,67 M\$ par année jusqu'en 2009 si la répartition interrégionale n'est pas modifiée.

Le ministre vise à maintenir le programme de création d'emplois en forêt (PCEF) pour les prochaines années à la hauteur de 16,75 M\$. Toujours sans modification à la répartition interrégionale, cela équivaut à 6,74 M\$ pour la Gaspésie. Ce budget est géré par

Rexforêt. À noter aussi qu'un montant de 1,56 M\$ provenant du PCEF est transféré à l'AFOGÎM pour bonifier le Programme de mise en valeur de la forêt privée .

Aucun engagement n'est pris concernant la forêt privée sinon que le gouvernement prend acte de la demande de la majorité des CRÉ de maintenir, voire d'augmenter les budgets.

La CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est directement associée au processus d'analyse devant conduire à l'attribution des volumes de bois feuillus rendus disponibles suite à l'abandon du projet Gaspan.

Des projets-pilote pour amorcer la régionalisation, notamment la mise sur pied des commissions forestières régionales, se verront attribuer un budget de 12 M\$ sur 3 ans.

Un « agent régional de transfert » sera déployé dès cet automne en Gaspésie pour accélérer le développement de la deuxième et troisième transformation du bois.

Le gouvernement reviendra discuter de mesures plus spécifiques avec chacune des régions à la fin septembre.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **8. TRANSFORMATION DES FEUILLUS DURS – ÉTAT DE SITUATION**

Le directeur général précise qu'une des mesures du plan d'action déposé par la CRÉ au gouvernement du Québec suite à la réduction de 20 % de la possibilité forestière vise à mettre sur pied une filière industrielle de valorisation des bois feuillus par la concertation et le partenariat.

La forêt publique, incluant les lots intramunicipaux, peut fournir annuellement environ 170 000 m<sup>3</sup> de feuillus durs. L'utilisation complète de ces volumes libérerait 100 000 m<sup>3</sup> supplémentaires de résineux actuellement enclavés. La forêt privée, quant à elle, pourrait fournir environ 75 000 m<sup>3</sup> de feuillus durs selon des estimés conservateurs.

La CRÉ a donc invité les promoteurs intéressés à participer ensemble à l'élaboration d'un ou de plusieurs projets industriels. La région recommandera au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'allouer les volumes disponibles selon le ou les projets qui satisferont au mieux les objectifs suivants :

- L'impact des projets dans le milieu (retombées économiques et de création d'emplois durables);
- Le caractère structurant des projets sur la filière industrielle forestière régionale;
- Les ententes de partenariat entre les industriels de la région, avec des entreprises hors région qui disposent de solutions novatrices ou d'une expertise particulière et des ententes de partenariat avec le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie pour

l'achat des bois de la forêt privée et la négociation d'ententes favorisant une plus grande rétention des bois en région;

- La localisation des usines. Une des composantes de la filière devra être située dans la Ville de Chandler;
- Le nombre d'emplois créés par m<sup>3</sup> attribué;
- La valeur ajoutée des projets;
- Le maillage financier et la crédibilité des promoteurs à réaliser les projets présentés.

Le gouvernement du Québec soutient la CRÉ dans cette démarche.

Le 9 juin et le 8 juillet, deux rencontres ont eu lieu avec les promoteurs potentiels. La CRÉ visait particulièrement les industriels présents en région ou qui s'approvisionnent en région et les promoteurs de l'extérieur de la région qui ont déjà présenté des projets de ce type au cours des dernières années. Des représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportations (MDEIE), du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), d'Emploi-Québec et de Développement économique Canada (DEC) participaient aussi aux rencontres à titre de personnes-ressources.

Les discussions ont soulevé trois éléments à développer :

- Premièrement, une étude de caractérisation des bois feuillus est nécessaire. Cette étude doit permettre de déterminer le panier de produits résultant de la transformation ainsi que le pourcentage de chacun des constituants du panier. La distribution géographique des essences feuillues ainsi que leur disponibilité doivent aussi être déterminées. L'étude de caractérisation et la détermination de la distribution géographique permettront respectivement de prévoir les revenus et les coûts associés à cette transformation. Le plan d'action déposé au gouvernement du Québec prévoit 100 000 \$ pour réaliser l'étude de caractérisation. La distribution spatiale devrait être connue suite aux inventaires forestiers et aux calculs de possibilité.
- Deuxièmement, les industriels s'entendent sur l'importance de lier la deuxième et troisième transformation à la première pour assurer l'approvisionnement d'une usine à valeur ajoutée;
- Troisièmement, les promoteurs doivent se consulter pour faire évoluer leur projet respectif selon les objectifs fixés.

Malheureusement, la fermeture de la Smurfit-Stone, maillon essentiel de la filière, oblige la CRÉ et ses partenaires à trouver des débouchés pour les sous-produits que sont les copeaux, les rabotures et les sciures.

Une prochaine rencontre aura lieu le 31 août à Bonaventure. À l'origine, cette rencontre devait permettre aux industriels de présenter, à tout le moins, une ébauche de la filière

de transformation du bois feuillu. Il y aura lieu, toutefois, que le groupe porte son attention sur les débouchés des sous-produits feuillus et résineux avant de poursuivre toute autre démarche.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que le plan d'action a été validé par le secteur forestier;

**CONSIDÉRANT** qu'une des mesures du plan d'action déposé par la CRÉ au gouvernement du Québec suite à la réduction de 20 % de la possibilité forestière vise à mettre sur pied une filière industrielle de valorisation des bois feuillus par la concertation et le partenariat;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec soutient la CRÉ dans cette démarche;

**CONSIDÉRANT** qu'une autre des mesures du plan d'action déposé par la CRÉ au gouvernement du Québec suite à la réduction de 20 % de la possibilité forestière vise à consolider et à diversifier la structure industrielle dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT** que les industriels s'entendent sur l'importance de lier la deuxième et troisième transformation à la première pour assurer l'approvisionnement d'une usine à valeur ajoutée;

**CONSIDÉRANT** que les promoteurs doivent se consulter pour faire évoluer leur projet respectif selon les objectifs fixés;

**CONSIDÉRANT** que la fermeture de l'usine Smurfit-Stone de New Richmond, qui était un maillon essentiel de l'ensemble de la filière industrielle forestière de la région, oblige la CRÉ et ses partenaires à trouver des débouchés pour les sous-produits que sont les copeaux, les rabotures et les sciures.

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Arseneau et appuyé par Marc Tétreault d'élargir le mandat du comité actuel de valorisation des bois feuillus à celui, plus large, d'étudier l'ensemble de la filière industrielle en Gaspésie et de trouver des débouchés pour les sous-produits que sont les copeaux, les rabotures et les sciures et de s'adjoindre les ressources et l'expertise nécessaires à la réalisation de ce mandat.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-05-098**

**9. NOMINATION DU MANDATAIRE-CONSEIL POUR LE SECTEUR « ENVIRONNEMENT – ÎLES-DE-LA-MADELEINE »**

Le directeur général mentionne que madame Hélène Chevrier qui cumule à la CRÉ la fonction de représentante de la société civile au conseil d'administration pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine et la fonction de mandataire-conseil pour le secteur « Environnement – Îles » avait signifié au printemps 2004 lors de ses nominations, qu'elle acceptait le poste de mandataire-conseil de façon temporaire, soit pour un an. Le 24 mai dernier, madame Chevrier réunissait les principaux organismes concernés par l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine afin de procéder à la désignation d'un(e) mandataire-conseil pour la remplacer à ce titre. À cette réunion étaient présents des représentants du Comité ZIP, de la Société de conservation, de la Municipalité des Îles, d'Attention Frag'Îles et de l'agent de développement de la CRÉ, Claude Richard.

En continuité avec la commission sectorielle que les Îles avaient constituée, il y a 5 ans dans le cadre des travaux de concertation du CRCD, et tenant compte des changements demandés par la suite avec la mise en place de la CRÉ, il a été résolu à cette rencontre du 24 mai de constituer un Comité de référence en environnement aux Îles-de-la-Madeleine. Il a également été résolu lors de cette rencontre de recommander à la CRÉ la nomination de monsieur Dominique Gagnon à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Environnement – Îles ». Monsieur Gagnon est membre du conseil d'administration d'Attention Frag'Îles depuis de nombreuses années, il s'intéresse aux questions d'environnement et de développement depuis fort longtemps. Il est propriétaire d'un gîte touristique et a à son actif de nombreux engagements sociaux bénévoles dans le milieu.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que madame Hélène Chevrier avait signifié au printemps 2004 qu'elle acceptait la fonction de mandataire-conseil pour le secteur « Environnement – Îles » de façon temporaire, soit pour une période d'un an;

**CONSIDÉRANT** que le 24 mai dernier madame Chevrier réunissait les principaux organismes concernés par l'environnement aux Îles-de-la-Madeleine afin de procéder à la désignation d'un(e) mandataire-conseil pour la remplacer à ce titre;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette réunion étaient présents des représentants du Comité ZIP, de la Société de conservation, de la Municipalité des Îles, d'Attention Frag'Îles et de l'agent de développement de la CRÉ, Claude Richard;

**CONSIDÉRANT** qu'en continuité avec les travaux de la commission sectorielle « Environnement – Îles » constituée, il y a 5 ans dans le cadre des travaux de concertation du CRCD, et tenant compte des changements demandés par la suite avec la mise en place de la CRÉ, il a été résolu à cette rencontre du 24 mai de constituer un Comité de référence en environnement aux Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** qu'il a également été résolu lors de cette rencontre de recommander à la CRÉ la nomination de monsieur Dominique Gagnon à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Environnement – Îles » en remplacement de madame Hélène Chevrier.

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Arseneau et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accepte :

- La mise en place d'un Comité de référence en environnement aux Îles-de-la-Madeleine;
- La nomination de monsieur Dominique Gagnon à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Environnement – Îles ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-05-099**

#### 10. **NOMINATION DU MANDATAIRE-CONSEIL POUR LE RÉSEAU PÊCHES ET AQUACULTURE DU QUÉBEC (RPAQ)**

Le directeur général souligne que le 15 avril dernier, lors d'une rencontre du Réseau pêches et aquaculture Québec (RPAQ), à laquelle participait le directeur général de la CRÉ, il a été discuté de l'harmonisation des activités du RPAQ et celles de la CRÉ concernant, notamment, la réalisation des plans stratégiques, plans quinquennaux et plan d'action respectif. Il a été convenu au terme de cette réunion, de créer des liens entre les deux organismes afin de s'assurer que les visions de développement propres à chacun des organismes s'ajustent pour développer ensemble le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Afin de concrétiser cette volonté de se concerter, le conseil d'administration du RPAQ a procédé à la nomination d'un répondant du RPAQ pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine qui aura pour tâche de faire le lien entre les deux organisations. Ce répondant pourrait également agir à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Pêches et aquaculture » à la CRÉ.

Le RPAQ recommande donc à la CRÉ la nomination de monsieur Sylvain Samuel à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Pêches et aquaculture ». Monsieur Samuel est coordonnateur de la Table des pêches maritimes dont les bureaux sont situés à Gaspé.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que le Réseau pêches et aquaculture Québec (RPAQ) souhaite créer des liens et harmoniser ses activités avec la CRÉ afin de s'assurer que les visions de développement propres à chacun des organismes s'ajustent pour développer ensemble le secteur des pêches et de l'aquaculture;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration du RPAQ, afin de concrétiser cette volonté de se concerter avec la CRÉ, a procédé dernièrement à la nomination d'un répondant du RPAQ pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** que ce répondant aura pour tâche de faire le lien entre la CRÉ et le RPAQ;

**CONSIDÉRANT** ce répondant pourrait également agir à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Pêches et aquaculture » à la CRÉ;

**CONSIDÉRANT** que le RPAQ recommande à la CRÉ la nomination de monsieur Sylvain Samuel à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Pêches et aquaculture ».

**IL EST PROPOSÉ** par Jean Couture et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élu(e)s de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine accepte la nomination de monsieur Sylvain Samuel à titre de mandataire-conseil pour le secteur « Pêches et aquaculture ».

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-05-100**

## 11. **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

Le directeur général précise que les comités de sélection du Volet II du PMVRMF, formés des MRC pour les projets locaux et des préfets pour les projets régionaux, se sont rencontrés dans la période du 8 au 22 juin, trois semaines plus tôt que l'an passé.

Suite à ces rencontres, les comités de sélection recommandent à la CRÉ la répartition des montants attribués pour 2005 – 2006 dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance de cette proposition de répartition présentée, dans un document inclus dans le dossier des administrateurs « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Montants attribués 2005 – 2006.

Par ailleurs, le directeur général mentionne que plusieurs projets sont déjà commencés. Suite au départ de Chantal Myers qui effectuait le suivi du Programme, le nouveau responsable du suivi qui sera embauché incessamment, visitera les projets à compter du début septembre; la transition ne devrait pas retarder les échéances.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** que la sélection des projets locaux et régionaux a été effectuée par les comités aviseurs, selon la procédure habituelle,

**CONSIDÉRANT** qu'une proposition de répartition des montants attribués pour 2005 – 2006 dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier est soumise pour acceptation par le comité aviseur.

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lavoie et appuyé par Marc Tétreault que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entérine la répartition des montants attribués pour 2005 – 2006 dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier soumise par le comité aviseur.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-05-101**

## 12. **DOSSIER – FERMETURE DE L'USINE SMURFIT-STONE DE NEW RICHMOND**

Le directeur général mentionne que le 4 août dernier, la compagnie « Smurfit-Stone Container Corporation » annonçait la fermeture définitive de ses installations de New Richmond. Elle annonçait également la fermeture définitive de l'usine de Bathurst au Nouveau-Brunswick, ainsi que la fermeture définitive de la machine à papier # 2 de ses installations de Fernandina Beach en Floride, cette machine à papier était arrêtée depuis avril 2001.

À New Richmond, où la capacité annuelle de production était de 235 000 tonnes de carton couverture, les pertes d'emplois se chiffrent à 295. On estime la perte de masse salariale à 25 M\$, la possibilité de perdre quelque 900 emplois indirects, la diminution éventuelle des entrées de taxes municipales pour la Ville de New Richmond, les impacts sur l'exode des jeunes, les problèmes sociaux et la fermeture éventuelle d'autres entreprises.

Les travailleurs et les gouvernements ont été surpris par cette annonce, car personne n'en a été avisé au préalable.

La ministre Normandeau et Mme Appleby, maire de New Richmond, ont rapidement mis en place un comité de diversification de l'économie. Une première rencontre de ce comité a eu lieu dès le 8 août 2005. Ce comité est présidé par Mme Appleby. Un second comité consacrera ses efforts à une réorientation de l'usine. Ce dernier comité est présidé par Mme Normandeau.

Mme Normandeau et Mme Appleby, accompagnées par des représentants des travailleurs et de différents ministères (comité de réorientation de l'usine de New Richmond) ont rencontré les représentants de la Smurfit-Stone, mercredi le 10 août 2005. Les représentants de la Smurfit-Stone ont confirmé que l'usine était définitivement fermée. Ils ont confirmé que les installations seraient maintenues pour la prochaine

année. Ils ont signifié qu'ils étaient disposés à collaborer avec le comité pour l'utilisation future de l'usine. Ils ont, cependant, précisé que l'usine serait vendue à condition que la production ne concurrence pas Smurfit-Stone.

Le comité de diversification de l'économie de New Richmond supportera les efforts de la Ville de New Richmond, particulièrement en ce qui concerne le plan de diversification préparé par la Ville. L'Agence des services sociaux, en collaboration avec le Centre de santé de la Baie-des-Chaleurs met en place des services de consultation et support psychologique accessibles 24 heures sur 24.

Du côté d'Emploi-Québec, les dirigeants de l'usine seront contactés afin de mettre en place un comité de reclassement. Si les impacts sont importants chez les fournisseurs et sous-traitants, il est possible que le comité de reclassement devienne à entrées continues, les autres travailleurs touchés pourraient alors utiliser les services professionnels offerts au comité de reclassement. Un profil de chaque travailleur sera constitué, la possibilité d'étendre ce profil à toute la main-d'œuvre sera envisagée.

Cette mauvaise nouvelle a « incité » les gouvernements à débloquer de l'argent pour l'aménagement de parcs industriels à Chandler et New Richmond. De plus, Développement économique Canada a annoncé un aide supplémentaire de 1 M\$ pour des activités liées à la diversification de l'économie de New Richmond, notamment le dossier de démarchage (la Ville de New Richmond a embauché un démarcheur au niveau national et international).

Quelques impacts sont maintenant connus : quelques mises à pied au Chemin de Fer de la Baie, le tiers des effectifs chez Transport Philippe Day.

On s'inquiète pour la survie du chemin de fer, c'était plus de 70 % de son volume d'affaires dans le tronçon New Richmond – Matapédia. Il faudrait de l'aide des gouvernements pour soutenir ce tronçon, comme les tronçons New Richmond – Chandler et Chandler – Gaspé.

La situation dans les usines de sciage est également préoccupante. On sait qu'il n'y a aucune fermeture de prévue pour le moment. Par contre, il faut trouver des acheteurs pour les sous-produits car les usines ne pourront entreposer de gros volumes. Une ou des solutions doivent être identifiées avant les Fêtes. La production régionale de sciures et rabotures est de 95 855 TMA (tonnes métriques anhydre) et 313 000 TMA de copeaux en 2004. La CRÉGÎM a accepté la responsabilité de participer à la recherche de nouveaux marchés pour ces sous-produits.

Par ailleurs, le projet de filière de transformation des bois feuillus est pour ainsi dire arrêté. La transformation des feuillus durs aurait généré quelque 70 % du volume en sous-produits (copeaux, sciures et planures). Les transporteurs auront aussi de la difficulté à passer par-dessus ce coup dur puisque les éventuels acheteurs de sous-produits seront loin, donc les voyages seront moins payants, d'autant plus que plusieurs devront revenir allèges.

D'autres nouvelles à cet effet seront disponibles le 31 août, date à laquelle une rencontre entre la CRÉ et les industriels est prévue.

Notons enfin que le président du Groupe GDS, M. Guido Deschênes, a annoncé qu'il procéderait à une nouvelle évaluation du projet d'usine de panneaux OSB prévu dans le secteur Grande-Rivière – Chandler.

Le président souligne qu'il faut revoir notre façon faire dans la gestion de la forêt et utiliser les ressources et les expertises disponibles.

François Roussy souligne que les nombreux coups durs qu'a subis la région ces derniers temps notamment à Murdochville, Chandler et New Richmond, ne se régleront pas par des solutions individuelles ou des tiraillements sur la place publique. Il est primordial selon lui d'être plus que jamais solidaire pour s'assurer de développer notre économie dans un contexte de concertation. Se tirailler sur la place publique serait selon lui, la pire chose qui pourrait nous arriver et ça n'avancera à rien.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'annonce de la fermeture définitive de l'usine Smurfit-Stone de New Richmond;

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'un comité de diversification de l'économie de New Richmond et un comité de réorientation de l'usine;

**CONSIDÉRANT** les impacts de cette fermeture sur différentes entreprises de la Baie-des-Chaleurs;

**CONSIDÉRANT** que les représentants de la Smurfit-Stone ont confirmé que les installations seraient maintenues pour la prochaine année et qu'ils étaient disposés à collaborer avec le comité pour l'utilisation future de l'usine;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut participer à la recherche de nouveaux marchés et trouver des débouchés pour les sous-produits que sont les copeaux, les rabotures et les sciures.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Vigneau et appuyé par Claude Cyr que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine :

- Signifie sa solidarité et son appui à la communauté de la Baie-des-Chaleurs et plus particulièrement à la population et aux dirigeants de la Ville de New Richmond touchées par la fermeture de l'usine Smurfit-Stone dans leur démarche de relance et de diversification économique;
- Demande aux dirigeants de la compagnie Smurfit-Stone de dégager des fonds et des ressources pour supporter la diversification économique de New Richmond et les démarches de réorientation des activités de l'usine;

- *Demande au gouvernement du Québec de renflouer les fonds dédiés à la relance économique de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, notamment au niveau du PSPE.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-05-0102**

### 13. **AUTRES SUJETS :**

#### 13.1 **Contrat du directeur général**

Le président rappelle aux administrateurs que le directeur général de la CRÉ, Gilbert Scantland, était en processus d'évaluation et de négociation d'un nouveau contrat de travail. Il souligne que le bureau de direction a procédé à l'évaluation et rend compte de sa recommandation

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la recommandation du bureau de direction portant sur l'évaluation du directeur général et le renouvellement de son contrat de travail.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s convient de procéder au renouvellement du contrat de travail du directeur général Gilbert Scantland, pour les cinq prochaines années.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-05-103**

#### 13.2 **Prime d'éloignement**

Jean-Guy Poirier mentionne que la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est inquiète de la situation économique qui prévaut en région et souhaite rétablir la prime d'éloignement ou toutes autres mesures d'aide pour relancer l'économie et la création d'emplois en région.

Monsieur Poirier demande à la CRÉ d'appuyer la Table des préfets dans sa demande auprès des deux paliers de gouvernement celui du Canada et du Québec pour qu'ils mettent en place des mesures spécifiques destinées à favoriser, d'une part, l'investissement dans l'ensemble de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et, d'autre part, à rétablir un climat de confiance au sein de la population régionale face à leur avenir.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** la gravité de la situation sociale et économique qui prévaut dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine suite aux fermetures de Mines Noranda à Murdochville, du Chantier de Papier Gaspésia à Chandler et plus récemment de l'usine Smurfit-Stone de New Richmond;

**CONSIDÉRANT** la démarche de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine auprès des deux paliers de gouvernements fédéral et provincial pour qu'ils mettent en place des mesures spécifiques destinées à favoriser, d'une part, l'investissement dans l'ensemble de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et, d'autre part, à rétablir un climat de confiance au sein de la population régionale face à leur avenir;

**CONSIDÉRANT** que la majorité, voire même l'ensemble des intervenants socio-économiques et communautaires de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sont convaincus que les iniquités importantes qui affectent les régions dites ressources en matière de développement économique ne peuvent être solutionnées que par l'application d'une véritable modulation de l'ensemble des interventions gouvernementales, et ce, tant fédérales que provinciales;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut bien documenter et argumenter une telle demande auprès des deux paliers de gouvernement.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et appuyé par François Roussy que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine prépare un dossier afin d'analyser et documenter toutes les avenues possible pour la mise en place par les deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, de mesures spécifiques destinées à favoriser, d'une part, l'investissement dans l'ensemble de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et, d'autre part, à rétablir un climat de confiance au sein de la population régionale face à leur avenir.

Le dossier sera présenté à une rencontre ultérieure de la CRÉ pour validation et transmission aux gouvernements, fédéral et provincial.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-05-104**

### 13.3 Lots intramunicipaux (TPI)

Jean-Guy Poirier fait état des nouvelles exigences du MRNF dans l'exploitation et la gestion des CAF sur les terres publiques intramunicipales (TPI) par territoire de MRC. Il mentionne que des discussions ont eu lieu en juin dernier entre les MRC – MRNF relatives aux possibilités de changer les normes d'exploitation selon les territoires. Même s'il y a une certaine souplesse de la part de la direction régionale du ministère, Jean-Guy Poirier souligne qu'il faut que les normes de gestions soient modulées pour répondre plus adéquatement aux besoins et spécificités des territoires.

Puisque c'est l'un des mandats confiés à la CRÉ, la Table des préfets des MRC de la Gaspésie demande à la Conférence régionale des élu(e)s de piloter le dossier et d'entreprendre des pourparlers avec le MRNF pour négocier une modulation des normes de gestion des CAF sur les terres publiques intramunicipales (TPI) selon les particularités des territoires.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** les normes du MRNF dans l'exploitation et la gestion des CAF sur les terres publiques intramunicipales (TPI) ;

**CONSIDÉRANT** que ces normes ne sont pas adaptées aux particularités des territoires de MRC;

**CONSIDÉRANT** que l'un des mandats de la CRÉ est de négocier auprès du gouvernement des modulations dans l'application des normes de gestion de programmes.

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Guy Poirier et appuyé par Jacques Lavoie que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine entreprenne auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune des pourparlers pour procéder à une modulation des normes d'application dans la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) afin qu'elles répondent plus adéquatement aux particularités régionales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-05-105**

#### 13.4 Dossier éolien

Le directeur général rappelle que le 29 juin dernier, le gouvernement du Québec annonçait qu'il autorisait Hydro-Québec à procéder à un deuxième appel d'offres visant l'acquisition de 2 000 mégawatts additionnels d'énergie éolienne.

Le 10 août, le gouvernement du Québec faisait paraître, dans la Gazette officielle du Québec, le projet de règlement concernant l'appel d'offres pour le second bloc d'énergie éolienne. Le projet de règlement pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la publication du projet de règlement.

Ce second bloc d'énergie éolienne a une capacité visée de 2 000 mégawatts. Hydro-Québec Distribution doit procéder à l'appel d'offres au plus tard le 31 octobre 2005.

Le gouvernement du Québec entend favoriser la réalisation de projets offrant l'électricité à des prix concurrentiels et la maximisation des retombées économiques de la façon suivante :

- Par la réalisation de dépenses et d'investissements manufacturiers structurants au Québec, correspondant à un minimum de 60 % des coûts globaux, incluant l'installation des éoliennes, pour les 2 000 mégawatts visés;
- Par la réalisation de dépenses et d'investissements manufacturiers structurants dans la MRC de Matane et la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, correspondant à un minimum de 30 % des coûts globaux, excluant l'installation des éoliennes;
- Par la possibilité pour le gouvernement d'exiger sans compensation, au terme des contrats signés, la cession en sa faveur des installations;
- Par la contribution des 2 000 mégawatts visés au développement d'une industrie de fabrication d'éoliennes et d'une industrie de fabrication de composantes éoliennes à haute teneur technologique au Québec, étant entendu que la municipalité régionale de comté de Matane et la région administrative de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine devront bénéficier d'un traitement préférentiel;
- Par l'apport du projet au développement économique des communautés locales et autochtones.

Le second bloc d'énergie éolienne doit être produit au Québec dans les délais suivants :

- 300 mégawatts, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2009;
- 400 mégawatts, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2010;
- 400 mégawatts, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2011;
- 450 mégawatts, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2012;
- 450 mégawatts, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler sur ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 45 jours à partir de la date de publication du projet de règlement dans la Gazette officielle.

Les représentants de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale ont fait connaître leur position, ils laissent entendre que le gouvernement a abandonné la région. Il est à prévoir que d'autres groupes tenteront d'influencer le gouvernement pour qu'il modifie le projet de règlement. Toute modification pourrait avoir des conséquences positives ou négatives sur l'ensemble de la région et de la MRC de Matane.

De plus, des MRC, des municipalités et des communautés autochtones font des représentations pour qu'un bloc d'énergie soit réservé pour des projets coopératifs, municipaux ou communautaires, une réunion en ce sens a eu lieu le 24 août dernier, réunion à laquelle participait des représentants municipaux et régionaux de notre région.

Le règlement précise que le contenu régional est fixé à 30 % excluant l'installation et que le contenu québécois est fixé à 60 % y incluant l'installation. Le règlement précise aussi que les projets doivent contribuer au développement d'une industrie de fabrication d'éoliennes et d'une industrie de fabrication de composantes éoliennes à haute teneur

technologique au Québec, étant entendu que la municipalité régionale de comté de Matane et la région administrative de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine devront bénéficier d'un traitement préférentiel.

On peut donc en déduire qu'Hydro-Québec Distribution devra tenir compte dans l'analyse des propositions du niveau de contenu québécois ou régional des projets. Ainsi, un projet dont le contenu ne respecte que les normes minimales se verrait moins bien coter qu'un projet qui présente un contenu québécois ou régional supérieur. La région a donc intérêt à être proactive pour intéresser des manufacturiers à venir s'installer dans notre territoire plutôt qu'ailleurs au Québec puisque le contenu régional sera plus valorisé que le contenu québécois dans la cotation des projets, et que le prix du KW pourrait ainsi être supérieur.

Le directeur général mentionne que la CRÉ a donc intérêt à se positionner sur ces aspects.

Après discussions,

**CONSIDÉRANT** l'expérience du premier 1 000 MW;

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement sur le second bloc d'énergie éolienne;

**CONSIDÉRANT** que le développement de l'éolien représente une opportunité de diversification de l'économie de la région.

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lavoie et appuyé par Claude Cyr que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine mandate le comité sur la maximisation des retombées économiques de l'éolien afin d'établir une stratégie qui permettra d'augmenter le contenu régional dans la réalisation du second bloc d'énergie éolienne ainsi que les retombées locales. Afin de s'acquitter de ce mandat, le comité pourra s'adjoindre des ressources compétentes dans ces domaines et il bénéficiera de ressources financières suffisantes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-05-106**

#### 14. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'a été soulevée par le public.

**15. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Les membres de la CRÉ conviennent, après discussions, de tenir leur prochaine réunion publique, vendredi, le 7 octobre 2005 sur le territoire de la MRC de Bonaventure. La rencontre de travail se tiendra la veille, soit le 6 octobre à compter de 15 h au même endroit.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**16. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 12 h 25.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

*Lu et certifié conforme par :*

*Lu et certifié conforme par :*

---

*Gilbert Scantland, directeur général*

---

*La secrétaire-trésorière*

---

*Date*

---

*Date*

*Adopté par résolution du conseil d'administration le :*

---

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822